



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche 2.2 - Écoles

**Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ?**

### 1. Information interne et externe

- Informer l'ensemble de l'équipe de circonscription et les partenaires (mairie, transports scolaires, péri-scolaire) des modalités de fonctionnement
- Informer les parents
- Concertation au niveau des instances de l'école (conseil d'école).

### 2. Volet RH

- Identifier les personnels indisponibles
- Identifier les personnels qui, en application de la doctrine sanitaire, seront dispensés d'une prise en charge en présentiel des élèves dans les classes et mobilisés pour des enseignements à distance
- Faire un point de situation avec l'IEN (besoins de remplacements).

*Comment :*

- *Enquête "sondage" téléphonique pour un état des lieux humain : bilan des personnels en capacité d'assurer leur activité et des personnels à accompagner, bilan des familles concernées ;*
- *Le médecin de prévention évaluera la compatibilité de l'état de santé avec les conditions de travail locales et proposera les aménagements de poste éventuellement nécessaires.*

### 3. Sécurisation sanitaire et vérification du matériel

**Mise en œuvre du protocole sanitaire** à définir en lien avec la commune notamment en matière de nettoyage/désinfection, approvisionnement en consommables (savon liquide, papier essuie-mains, gel hydroalcoolique, masques pour les personnels, etc.) et aménagement des abords

### 4. Accompagnement et renforcement pédagogiques

- Vérification des coordonnées (téléphone, adresses mail) des parents
- Détection par les enseignants des élèves fragilisés et signalement pour une prise en charge rapide. Les personnels de santé et les RASED pourront être mobilisés. Les fragilités peuvent être de plusieurs ordres : du point de vue des apprentissages, en termes d'équipement numérique ou de connexion, en situation de fragilité sanitaire.
- Suivi précis de l'absentéisme au moment de la réouverture **dès le premier jour**
- Mobiliser les réseaux des académies (PSAD, FOQUALE...) pour renforcer le repérage des élèves